



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

À une séance ordinaire du conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle, située au 290 de la rue Principale à Saint-Narcisse, le mardi 4 juin 2024 à 19 h 30, sont présentes mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

1. Adoption de l'ordre du jour

2024-06-01

Il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024
3. Information sur les dossiers en cours
4. Rapport d'activité par les élus
5. Présentation des comptes
6. Période de questions sur les comptes présentés
7. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2024
8. Dépôt du rapport du Maire
9. Nomination du maire suppléant – Madame Catherine Bourget
10. Adoption du Règlement 2024-05-599 constituant le comité consultatif en environnement
11. Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Mékinac-Des-Chenaux pour financer les apports à la société en commandite « Énergie communautaire de la rivière Batiscan SEC » - Règlement d'emprunt 2023-08-593
12. Modification du prix pour l'achat et installation d'une porte pour la salle municipale auprès de la compagnie Vitrierie du Centre
13. Mandat à la compagnie Rampes Deschênes inc. pour la fourniture et l'installation d'une rampe à la salle municipale
14. Mandat à la compagnie Construction Daniel Proteau inc. pour la fourniture de main-d'œuvre et matériaux pour la réparation de briques aux colonnes de la salle municipale
15. Société d'horticulture des Chenaux, appui financier pour la saison 2024-2025
16. Inscription au congrès 2024 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – Bâtisseurs de nos régions
17. Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2024
18. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) de permettre la mise en place de bollards aux abords de la route 352
19. Demande à la Sûreté du Québec pour la signature d'un protocole d'entente concernant les antécédents judiciaires, entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Sûreté du Québec, ajout d'un signataire
20. Mise en valeur du parc Cœur Nature, mandat à la SAMBBA pour la réalisation de panneaux d'interprétation dans le cadre du Programme de soutien aux enjeux de l'eau (PSREE)
21. Varia
22. Deuxième période de questions
23. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.



2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique le 4 avril 2024 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du conseil.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2024-06-02

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024 soit adopté comme rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

3. Information sur les dossiers en cours

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, approbation du règlement d'emprunt numéro 2023-08-593

Monsieur Richard Villeneuve, CPA, directeur de l'accompagnement et des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), nous informe que notre règlement numéro 2023-08-593 concernant un emprunt de 250 000 \$, en lien avec des études de faisabilité de la relance de la centrale hydro-électricité de Saint-Narcisse, a été approuvé.

Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2024-2025 (PAFFSR), acquisition de deux radars pédagogiques

Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre, nous informe qu'elle nous accorde une aide financière maximale de 10 920 \$ pour l'acquisition de deux radars pédagogiques dans le cadre du programme PAFFSR.

4. Rapport d'activité par les élus

Depuis la séance régulière du 7 mai 2024, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse, s'il y a lieu, le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

5. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance des listes des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2024, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente séance et est présentée sur le tableau interactif de la salle du conseil.

6. Période de questions sur les comptes présentés

- La période de questions débute à 19 h 55 et se termine à 19 h 56.

7. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2024

2024-06-03

Il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE les comptes payés et à payer du mois de mai 2024 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.



Adoptée à l'unanimité.

8. Dépôt du rapport du Maire

DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur Guy Veillette, maire, présente le rapport du maire, lequel traite de la situation financière de l'année 2023, du rapport du vérificateur externe MPA inc., et des orientations générales du budget de l'année 2023.

QUE ce rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil et déposé sur le site Web.

9. Nomination du maire suppléant – Madame Catherine Bourget

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1.) le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

CONSIDÉRANT qu'en l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au conseil des maires de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité désigne parmi ses membres.

2024-06-04

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse nomme madame Catherine Bourget, conseillère au siège numéro 1, comme mairesse suppléante et représentante substitut pour remplacer le maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est en vigueur à compter du 1er juillet 2024 pour une période de 6 mois, se terminant le 31 décembre 2024 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du Règlement 2024-05-599 constituant le comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la qualité de l'environnement reconnaît le droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent et son caractère collectif et d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite la constitution d'un comité consultatif en environnement dont les principaux mandats seront d'aviser les projets, les actions, les règlements et les politiques de la municipalité en matière d'environnement et de participer à la mise en œuvre du Plan d'action environnemental 2024-2029;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 mai 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie a été mise à la disposition des personnes présentes pour consultation avant le début de la séance;

CONSIDÉRANT que dispense de lecture du règlement est demandée pour raison que le règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures à l'avance et qu'ils déclarent l'avoir lu.

2024-06-05

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé monsieur Gilles Gauthier
Et résolu



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

QUE le conseil municipal adopte le Règlement 2024-05-599 constituant le comité consultatif en environnement.

Adoptée à l'unanimité.

11. Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Mékinac-Des-Chenaux pour financer les apports à la société en commandite « Énergie communautaire de la rivière Batiscan SEC » - Règlement d'emprunt 2023-08-593

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir d'un emprunt temporaire pour un montant maximal de 250 000 \$, afin de financer son apport à la société en commandite « Énergie communautaire de la rivière Batiscan SEC », en accord avec le Règlement d'emprunt 2023-08-593 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

CONSIDÉRANT l'offre de financement reçu de Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux, dont le taux en vigueur applicable est le taux préférentiel soit 6,95% + 0,45 %, soit 7,40 % en date du jour.

2024-06-06

À CES CAUSES, il est proposé par, monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil emprunte auprès de la Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux, une somme n'excédant pas 250 000 \$, à un taux variable et au taux préférentiel, les intérêts étant payables mensuellement selon l'offre de la Caisse.

QUE le conseil autorise messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents concernant le prêt avec la Caisse Desjardins de Mékinac-des-Chenaux.

Adoptée à l'unanimité.

12. Modification du prix pour l'achat et installation d'une porte pour la salle municipale auprès de la compagnie Vitrierie du Centre

CONSIDÉRANT que la FADOQ Saint-Narcisse désire, par l'entremise du programme Nouveaux Horizons, remplacer la porte de la salle municipale;

CONSIDÉRANT que la compagnie Vitrierie du Centre nous a transmis une nouvelle soumission le 22 mai 2024 pour la somme de 6 995 \$, plus taxes, soit une augmentation de 645 \$ représentant le remplacement de la vitre par un thermos PHM givré.

2024-06-07

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la compagnie Vitrierie du Centre pour la somme de 6 995 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'une porte en aluminium noir et vitré incluant un thermo-PHM givré à la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

13. Mandat à la compagnie Rampes Deschênes inc. pour la fourniture et l'installation d'une rampe à la salle municipale

CONSIDÉRANT que la FADOQ Saint-Narcisse désire, par l'entremise du programme Nouveaux Horizons, remplacer les rampes de la salle municipale;

CONSIDÉRANT que la compagnie Rampes Deschênes inc. nous a soumis une soumission pour la somme de 3 583,05 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'une rampe selon la soumission datée du 14 mai 2024.

2024-06-08

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la compagnie Rampes Deschênes inc. pour la somme de 3 583,05 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'une rampe en aluminium noir à la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

14. Mandat à la compagnie Construction Daniel Proteau inc. pour la fourniture de main-d'œuvre et matériaux pour la réparation de briques aux colonnes de la salle municipale

CONSIDÉRANT que la FADOQ Saint-Narcisse désire, par l'entremise du programme Nouveaux Horizons, remplacer les rampes de la salle municipale;

CONSIDÉRANT que la compagnie Construction Daniel Proteau inc. a déposé une soumission, datée du 14 mai 2024, pour une somme d'environ 8 500 \$, plus taxes, pour la fourniture de la main-d'œuvre et des matériaux pour la réparation de briques aux colonnes de la salle municipale.

2024-06-09

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte la soumission de la compagnie Construction Daniel Proteau inc. pour la somme d'environ 8 500 \$, plus taxes, pour la fourniture de main-d'œuvre et matériaux pour la réparation de briques aux colonnes de la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

15. Société d'horticulture des Chenaux, appui financier pour la saison 2024-2025

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Lionel Arsenault, président de la Société d'horticulture des Chenaux, afin que la municipalité contribue financièrement aux activités de la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT que monsieur Arsenault demande une contribution de 100 \$ et 2 gratuités de salle municipale;

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture des Chenaux regroupe une quarantaine de membres issus de différentes municipalités.

2024-06-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse accepte de contribuer financièrement pour un montant de 100 \$ et offre 2 gratuités pour la salle municipale.

Adoptée à l'unanimité.

16. Inscription au congrès 2024 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – Bâtisseurs de nos régions

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 26, 27 et 28 septembre prochains au Centre des Congrès de Québec;

CONSIDÉRANT que différents ateliers seront organisés en lien avec le monde municipal;

CONSIDÉRANT que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents sujets;

CONSIDÉRANT que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités.



2024-06-11

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2024 de la FQM sous le thème « Bâtisseurs de nos régions » de madame Nathalie Jacob, de monsieur Gilles Gauthier et de monsieur Stéphane Bourassa, afin que ceux-ci participent aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

QUE la municipalité rembourse aux membres les frais de déplacement, de repas et d'hébergement sur présentation de factures, comme prévu au Règlement 2018-12-545 et à la résolution 2020-12-15.

Le conseil encourage le covoiturage.

Adoptée à l'unanimité.

17. Nomination de la firme des vérificateurs pour l'exercice financier 2024

CONSIDÉRANT qu'un prix a été soumis le 2 mai 2024, par la firme MPA inc. pour la mission d'audit et du rapport financier de l'année 2024 pour la somme de 12 000 \$, plus taxes, n'incluant pas les audits spéciaux;

CONSIDÉRANT que nous ne sommes plus dans l'obligation d'effectuer une reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau local voirie locale;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne tiendra pas compte des montants soumis pour l'audit spécial;

CONSIDÉRANT que la firme MPA inc. a réalisé le mandat de vérification pour l'année financière 2023 et que le conseil en est satisfait.

2024-06-12

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accorde le mandat à la firme MPA inc., pour la vérification des livres de la municipalité de Saint-Narcisse pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, pour une somme de 12 000 \$, plus taxes, n'incluant pas les audits spéciaux.

Adoptée à l'unanimité.

18. Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) de permettre la mise en place de bollards aux abords de la route 352

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs enfants et familles qui ont à traverser la route soit à vélo ou à pied à l'intersection de la route 352 (rue Principale) et rue du Collège;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs enfants et familles qui ont à traverser la route soit à vélo ou à pied à l'intersection de la route 352 (rue de l'Église) et l'épicerie Inter Marché;

CONSIDÉRANT que plusieurs automobilistes circulent sans se préoccuper de la présence d'enfants ou de familles aux abords de la route 352, ainsi qu'au passage pour piéton;

CONSIDÉRANT que d'installer un de bollard de chaque côté de la route 352 viendrait aider à faire réagir les automobilistes à ralentir aux passages piétonniers et ainsi éviter des accidents;

2024-06-13

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Narcisse demande au MTMD de lui permettre l'installation d'un bollard flexible de chaque côté de la route 352 (rue Principale) au passage piétonnier situé à l'intersection de la



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

rue du Collège et un bollard de chaque côté de la route 352 (rue de l'Église) au passage piétonnier situé en face de l'épicerie Inter Marché.

Adoptée à l'unanimité.

19. Demande à la Sûreté du Québec pour la signature d'un protocole d'entente concernant les antécédents judiciaires, entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Sûreté du Québec, ajout d'un signataire

CONSIDÉRANT que la municipalité chapeaute le Centre des loisirs de Saint-Narcisse, le Camp de jour pour la période estivale, la Maison des jeunes et différentes activités organisées par des personnes bénévoles;

CONSIDÉRANT que les candidats retenus pour un poste, rémunérés ou bénévoles sont appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT qu'une personne vulnérable est une personne qui, en raison de son âge, d'une déficience ou d'autres circonstances temporaires ou permanentes, est en position de dépendance par rapport à d'autres personnes ou court un risque;

CONSIDÉRANT que toute personne bénévole ou rémunérée œuvrant ou appelée à œuvrer auprès de personnes vulnérables doit demander une « Vérification des empêchements des candidats appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables ».

2024-06-14

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande à la Sûreté du Québec la signature d'un protocole d'entente concernant les demandes renseignements d'antécédents judiciaires.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, madame Johanne Ringuette, secrétaire trésorière et directrice générale adjointe, madame Lucie Desaulniers, adjointe administrative et madame Laëtitia Lefèvre, coordonnatrice des loisirs à signer et récupérer la (les) feuille(s) de consentement(s) à la vérification et les réponses des vérifications d'antécédents judiciaires.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente entre la municipalité et la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

20. Mise en valeur du parc Cœur Nature, mandat à la SAMBBA pour la réalisation de panneaux d'interprétation dans le cadre du Programme de soutien aux enjeux de l'eau (PSREE)

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une aide financière dans le cadre du programme PSREE pour la mise en valeur du parc Cœur Nature;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA est partenaire dans ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu réaliser la conception et l'installation de panneaux d'interprétation dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA nous a fait parvenir une offre de service au montant de 22 800 \$, plus taxes, pour la réalisation des panneaux d'interprétation, incluant la coordination des étapes de production, la conceptualisation des panneaux, la recherche et rédaction du contenu, la révision linguistique, la production d'élément visuel et la relation avec les fournisseurs;



SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

2024-06-15

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accepte l'offre de service de la SAMBBA au montant de 22 800 \$, plus taxes, tel que documenté dans l'offre de service datée du 4 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité.

21. Varia

22. Deuxième période de questions

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine à 22 h 14

Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

/ Original signé /
Stéphane Bourassa,
Directeur général et greffier-trésorier

23. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2024-06-16

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 22 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette,
Maire

/ Original signé /
Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général et
Greffier-trésorier

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /
Monsieur Guy Veillette
Maire et président d'assemblée